Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260505-082026DCMCCAS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

DECISION DU PRESIDENT

08/2026

Prise en vertu d'une délégation donnée

Par le Conseil d'administration du CCAS

OBJET : DECISION DU PRESIDENT – SECOURS ET AVANCE

Le président du CCAS de PLOUGONVELIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu les difficultés financières à Madame SIMON Fatima pour le paiement de sa facture de garage.

DECIDE

Article 1 : Le conseil d'administration décide le versement d'un don de 233.95 euros à Madame SIMON pour le paiement de la facture de garage qui sera payée directement à AML AUTO SARL, 12 route de Plouzané 29280 Locmaria-Plouzané.

Article 2 : Le directeur général des services, le trésorier principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à PLOUGONVELIN, le 05 mai 2026
Le Maire, Président du CCAS, Stéphane CORRE

MAIRIE DE PLOUGONVELIN
CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
(Finistère)

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le Maire, Président du CCAS, Stéphane CORRE